UNE LOI QU'IL FAUT CONNAITRE

La loi permet au travailleur de s'assurer une vieillesse paisible

Comment, par la combinaison de la loi sur la caisse des retraites avec la loi sur les retraites ouvrières, on peut se constituer une rente et doter ses enfants.

Parmi les décisions prises par la Commission du budget, une est particulièrement intéressante : c'est le vœu formel, émis par la Commission tout entière, que le « ministre du Travail fasse préparer une petite brochure de vulgarisation montrant, par des exemples clairs et pratiques, quels résultats on peut atteindre grâce aux combinaisons de la Caisse nationale des retraites et des retraites ouvrières ».

Cette publication est indispensable. Il n'est pas suffisant de voter des lois : il faut les faire connaître, favoriser leur application et surtout bien dégager de toutes les formules administratives ce qui est pour le bénéficiaire un avantage, ce qui constitue pour le pays un progrès réel.

Jusqu'à ce jour, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes a été, dans la masse populaire, critiquée et non pas expliquée.

C'est à ceux qui n'ont pas compris cette loi — et toutes ses conséquences — à ceux qui la combattent de bonne foi — parce qu'ils ne la connaissent pas ou la connaissent mal — que nous nous adressons aujourd'hui, et c'est pour eux que nous avons résumé tout ce que leur dira très probablement la brochure de propagande qui sera publiée par les soins du ministère du Travail.

La loi du 27 février 1912 a apporté un changement considérable à la loi du 5 avril 1910 et a arrêté net les plus graves objections. La part de l'Etat, dans la retraite des assurés obligatoires, est élevée de 60 à 100 francs; l'âge est abaissé à 60 ans; les majorations et les bonifications pour tous, obligatoires et facultatifs, sont augmentées dans d'importantes proportions. La loi, dans son ensemble, telle qu'elle est appliquée maintenant, constitue la plus grande des réformes accomplies à notre époque. Elle ne donne pas seulement aux assurés le pain de leurs vieux jours ; elle leur permet aussi — par les combinaisons que nous allons signaler et qu'on ne place pas assez sous les yeux du public — d'obtenir une pension plus forte (de 700 à 800 francs), de garantir une rente viagère à la femme, d'assurer un capital aux héritiers en cas de décès prématuré, de doter les enfants et enfin de profiter des avantages des lois de 1906-1908-1912 pour l'acquisition d'une maison, d'un champ.

Une autre loi excellente, celle du 18 juin 1850, qui ouvrit « une ère solennelle dans les annales législatives », permet le double jeu de la loi des retraites ouvrières et de la loi sur la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Depuis 1850, la loi sur la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse a subi bien des modifications, notamment en 1886, en 1893, en 1898.

Elle a pris un caractère essentiellement populaire. Les versements sont reçus à partir de 1 franc. On peut même, par des timbres que l'on trouve dans les bureaux de tous les comptables chargés du service de la Caisse nationale, commencer avec 5, 10 et 15 centimes.

Une économie de 10 centimes faite depuis l'âge de quinze ans et versée à la Caisse nationale permet d'avoir à cinquante ans une rente de 219 francs ; à cinquante-cinq ans, une rente de 336 francs ; à soixante ans, 535 francs. Si les versements sont faits « à capital réservé », la retraite est moins forte, évidemment. A capital réservé, en effet, vous ne faites pas abandon total de vos versements. Vous stipulez que le capital versé sera restitué à vos héritiers. Vous faites ainsi une double assurance : assurance en cas de vie et assurance en cas de décès.

Uu exemple probant

Voyons maintenant comment un ouvrier, un employé, un travailleur quelconque de la ville ou des champs, assujetti à la loi des retraites, peut combiner les avantages de la Caisse des retraites avec ceux de la loi du 5 avril 1910.

Prenons un salarié âgé de vingt-cinq ans. A soixante ans, s'il effectue depuis l'âge de quinze ans, par exemple, les versements obligatoires, il a une retraite de 287 francs. S'il verse seulement douze centimes et demi par jour à la Caisse nationale des retraites, il aura, à soixante ans, une rente de 397 francs. 397 francs ajoutés à 287 font 684 francs, à soixante ans.

A soixante-cinq ans, il aurait 875 fr. En versant 15 centimes par jour, il pourrait toucher (même s'il ne commence à verser pour la retraite ouvrière qu'à vingt-cinq ans) une rente totale de 723 francs à soixante ans et de 882 francs à soixante-cinq ans.

Nous avons parlé de rente viagère pour la femme, de capital pour les héritiers.

Voici à ce sujet l'exemple que nous trouvons dans le lumineux rapport de M. Chéron, rapporteur général du budget : « Un ouvrier assuré depuis l'âge de quinze ans à la loi des retraites ouvrières, se marie à vingt-cinq ans et veut garantir à sa femme une rente viagère avec capital au décès.

» En dehors de sa cotisation obligatoire à la loi des retraites il verse, à partir de vingt-cinq ans, *dix centimes par jour* à la Caisse nationale des retraites, à capital réservé pour lui, aliéné pour sa femme.

» Il aura, à soixante ans, une retraite de 287 francs (loi de 1910) + 96 francs (loi de 1850-1886) = 383 francs. De plus, sa femme bénéficiera d'une rente viagère de 198 francs.

» S'ils sont tous les deux salariés et ne prennent leur retraite qu'à soixante-cinq ans, et s'ils ont élevé trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans, le mari percevra une pension de 494 + 163 = 657 fr.

» La femme, supposée âgée de cinq ans de moins que son mari, obtiendra premièrement la rente de la loi de 1910 : 399 francs + la rente viagère que lui a constituée son mari, 356 francs. Total, 755 francs.

» Voilà donc deux époux — ménage d'ouvriers — qui auront à eux deux 1.412 *francs de rentes*. Et lorsque le mari mourra, ses héritiers recueilleront un capital de 720 francs. »

Nous pourrions prendre d'autres chiffres, citer d'autres cas : constitution d'un capital de 2.171 francs en versant *sept centimes par jour* ; assurance mixte de 2.000 francs et assurance de capital différé de 2.923 francs (en tout 4.923 francs, moyennant un versement de 24 centimes par jour). Mais nous jugeons que nous avons clairement démontré que par les combinaisons de ces deux lois : *Retraites ouvrières, Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*, AVEC QUELQUES SOUS PAR JOUR, un ouvrier, un employé peut :

Se faire une pension suffisante ;

Préparer une petite dot pour ses enfants ;

Assurer une rente à sa femme;

Et constituer le capital initial nécessaire à l'acquisition d'une maison.

Et dira-t-on que cela n'est rien !

Maurice Braibant,
Député.

Page 5 :

PARIS CHEZ RIP

Échos

LE MORE BON VIVANT

Nous ne connaissions le Maroc que sous le jour dramatique : sa terre a déjà bu trop de sang français. En ce moment même, les cruels « hommes bleus » du Sud tiennent enfermés à Marrakech neuf Français dont le sort nous angoisse. Cependant l'ex-sultan se promène parmi nous sans lasser la curiosité des badauds toujours émerveillés par les générosités faciles. Cet ancien ennemi, gagné par notre amabilité autant que réduit par nos armes, représente dans la ville dominatrice les chefs prisonniers dont les généraux romains se faisaient accompagner dans les pompes triomphales. Comme les temps changent! Aujourd'hui, les vainqueurs sont en admiration devant les vaincus qu'ils comblent d'or... Voilà comment les peuples civilisés entendent la conquête. Ce Marocain prestigieux doit éprouver la stupeur des gens d'Oudjda quand ils virent nos petits soldats nettoyer leurs écuries. « Eh quoi! disaient-ils, est-il donc nécessaire de posséder tant de canons et de si bons fusils pour accomplir ici des besognes qui nous rebutent depuis des siècles et pour lesquelles nous ne trouverions pas un domestique dans tout le maghzen? »

Le bon sultan doit être plongé dans les mêmes perplexités quand, entouré par la foule admirative et assailli par les photographes, il se voit le centre de l'attention parisienne, lui qui eut tant de peine à être respecté dans son pays et qui, d'ailleurs, n'y parvint que par la cruauté.

Hélas! nous sommes légers. Les Français sont si charmants. Un costume étrange les distrait et la promenade du sultan est capable de leur faire oublier les sacrifices que nous coûte la prise de son empire.

LES COURSES

Aujourd'hui, à 2 heures, courses à Dieppe. — Gagnants d'*Excelsior* :

Prix de Janval. — *Pleureuse, Galion d'Or.*
Prix de Normandie. — *La Mi Carême, Abélard.*
Prix de la Société d'encouragement. — *Humbug, Omnis.*
Criterium de Dieppe. — *Nimbus, Capitaine Fracasse.*
Prix Franc-Picard. — *Quand, Austral.*
Grand Steeple-Chase de Dieppe. — *Coréen II, Kate.*

La fête à souhaiter : SAINT GAUDENS

Maurice Barrès et ses vacances.

Interrogé par le *Temps* sur ses occupations de vacances, Maurice Barrès a répondu qu'il terminait un nouveau livre : *la Colline inspirée*, sans négliger, d'ailleurs, la question qui lui est chère des églises rurales.

« Les communes sont trop pauvres ou malveillantes, dit l'auteur du *Jardin de Bérénice.* »

Aux unes et aux autres, il faut faire comprendre qu'une vieille église est une richesse inestimable et qu'à elles seules elles disent toute l'histoire de France.

Les brancardiers chinois.

Au récent pèlerinage national de Lourdes, on remarqua, parmi les brancardiers, deux jeunes Chinois, l'un d'une quinzaine d'années, l'autre ayant à peine vingt ans. Leurs longues tresses pouvant les gêner dans le service pénible et délicat qu'ils avaient sollicité, ils les épinglèrent sur le côté droit de leur veston, à l'européenne. Et, gravement, roides comme des soldats, maigres comme des ascètes, ils allaient d'un malade à l'autre, trouvant, à défaut de paroles réconfortantes, un ineffable sourire de gens pour qui les supplices sont les délices de l'au-delà. Leur patience, leur adresse firent l'admiration de tous les pèlerins qui tenaient pour miraculeux de voir des Chinois brancardiers de Bernadette.

Celles qui s'en vont.

Les hirondelles sont-elles définitivement parties? On peut le croire. Sur plusieurs points de la capitale on les a vues se rassembler, se chercher et lorsque l'une d'elles avait bien battu tout l'espace et qu'elle avait ramené dans le bon chemin les sœurs éloignées, toutes ces miettes noires se mettaient en marche vers les régions où le mois d'août ne prend pas la place du mois d'octobre.

Elles sont bien excusables, les frileuses. La famine les menaçait. Pas le moindre moustique, cette année, pas le plus petit moucheron. Le froid tuait dans l'œuf la couvée d'éphémères. Or, il faut bien vivre. Et c'est pourquoi, malgré qu'elles aient pour nous beaucoup d'amitié, les hirondelles sont parties, car l'oiseau ne vit pas non plus d'amour et d'eau claire.

Un général susceptible.

C'est le général Booth, qui vient de mourir. Il ne pouvait, dit-on, supporter la moindre interruption au cours des séances qu'il présidait et où il répandait la douce parole de l'Evangile.

Au moindre bruit, une porte qui s'ouvrait à grand mystère, le toussotement d'un auditeur trop ému, le murmure admiratif qui, parfois, malgré elle, s'élevait de l'assistance, tout le mettait dans un état de fureur peu compatible, assurément, avec la qualité d'apôtre de l'amour et du pardon. Mais, quoi! il est permis d'aimer furieusement son prochain et de se mettre en colère lorsqu'on interrompt le sermon de la miséricorde et de la rédemption universelle.

Un antoiniste en promenade.

Le fondateur du culte antoiniste est mort, mais sa religion subsiste et ses adeptes sont encore nombreux.

UN ANTOINISTE A PARIS

Il existe un club antoiniste en Savoie, et, à Paris, plusieurs fidèles du « guérisseur » belge pratiquent la religion qu'il leur enseigna.

L'un de ces derniers, M. Noël, est venu nous rendre visite hier. Son maintien est grave, sa longue lévite noire lui donne un aspect solennel, mais il est, au demeurant, un très aimable Parisien de la rive droite.

Un uniforme aussi austère ne pouvait passer inaperçu. En sortant d'*Excelsior*, M. Noël croisa un groupe de jeunes gens qui s'arrêtèrent pour le mieux regarder. Et nous saisîmes ce dialogue :

— C'est un globe-trotter.

— Mais non, c'est Ben-Ghabrit.

— Qui ça, Ben-Ghabrit?

— Le barnum de Moulay-Hafid, voyons!...

Ni vu, ni connu.

Un journaliste se rendant, aux fins d'interview, chez M. J.-H. Rosny et ignorant que l'écrivain eût déménagé, se présente à son ancien domicile, rue d'Alésia.

— M. Rosny? dit la concierge (une nouvelle, sans doute, je ne connais pas...

Puis, après quelques secondes de réflexion, elle reprend, non sans dédain :

— Attendez donc... Ce ne serait pas, par hasard, un de ces locataires qui ont une chambre au septième?...

Ce qui prouve que l'on peut être illustre dans les deux mondes et pourtant ignoré dans la loge de sa concierge.

La puissance des lumières.

C'est de Marseille que nous vient aujourd'hui une application assez surprenante de l'électricité, l'allumage automatique du « ramasse mégots ».

Un ramasseur de bouts de cigarette et de cigare avait remarqué que l'absence de clarté est bien gênante, la nuit, pour explorer les trottoirs. Il résolut d'appliquer l'électricité à son industrie. Au sommet du crochet recourbé qui lui sert à piquer les « mégots », il fixa un petit globe électrique. Un fil relie cette lampe minuscule à un bouton placé à la poignée du harpon. Sitôt qu'il aperçoit un objet douteux, une simple pression suffit pour dissiper les ténèbres alentour. L'explorateur, ainsi, ne pique plus qu'à bon escient et s'épargne des déceptions humiliantes.

On est parfois pratique dans le royaume des cigales.

Maison de danses macabres.

Un propriétaire de Chicago, M. J. Denterlander, possède une maison de rapport que la commission fiscale avait taxée sur un loyer de 12.000 dollars. Or, cette maison est hantée. Une jeune femme y fut assassinée, dit-on, et la nuit elle réveillait les locataires par les habituels bruits de chaîne et gémissements qui dénoncent, de nos jours comme au temps de Macbeth, la présence d'un fantôme. Aussi, un à un, le propriétaire vit-il rapidement fuir tous ses locataires; aujourd'hui, sa maison ne lui rapporte plus un centime.

La commission fiscale a abaissé la taxe à 8.000 dollars. Est-ce cela qui fera revenir les locataires et déguerpir le revenant?

NOUVELLE A LA MAIN

On cause, entre gens de lettres, du dernier roman de Z... Le plus acharné à l'éreinter est son ami S... qui, non content de s'en prendre à l'œuvre elle-même, finit par tomber sur l'auteur et en dit pis que pendre.

Alors, le doux poète D..., interrompant S..., lui dit du ton le plus aimable :

— Après vous, s'il en reste.

Sans-Souci.

La Caricature étrangère

L'AME DES CHATS. — *Du renard blanc, hein! Et fait avec notre poil...*
(Extrait du *Life*.)

LES ENQUÊTES D'« EXCELSIOR »

Les écrivains et les artistes peuvent-ils réaliser le printemps éternel?

Nous avons posé à diverses personnalités et à de jeunes écrivains ou artistes cette question : A quel âge un écrivain ou un artiste cesse-t-il d'être "jeune" ?

Nous avons publié, en réponse à notre enquête sur la jeunesse des écrivains — enquête au sujet de laquelle M. Gustave Téry estime que *jeune* signifie *inconnu* et que *vieux* veut dire *arrivé* — les opinions de MM. Jules Claretie, Henri Welschinger, Paul Margueritte, Etienne Lamy, Pierre Mille, Eugène Montfort, Mme Rachilde, Claude Farrère, Henri Clouard, Max Daireaux, Franz Toussaint, Emile Henriot, Jean Royer, Jean Cocteau, Mme de Saint-Point, Jean Puy, Fernand Gregh, René Gillouin, Fernand Divoire, Jacques Reboul, Ricciotto Canudo, Edmond Sée, Paul Reboux, Alphonse Séché, Mme Fernand Gregh, Henri Duvernois, Francis-Caillard, Edmond Jaloux, Mme Colette Yver, F. Vielé-Griffin, Paul Acker, Sacha Guitry, de Bouhélier, André Billy, Charles Méré et Jacques Hébertot.

Nous publions ci-dessous la réponse, d'ordre tout psychologique, de M. Marcel Boulenger, et nous commençons le quatrième et dernier groupe de réponses : *l'Art crée une jeunesse perpétuelle*, groupe où l'intuition de nos correspondants les conduit à une affirmation analogue à la pensée de M. Bergson, qui considère le temps comme une fiction.

De M. Marcel Boulenger

Un écrivain me paraît jeune tant que le blâme d'autrui lui fait encore faire du mauvais sang... J'ai peur de vieillir un peu.

MARCEL BOULENGER.

(QUATRIÈME GROUPE)

L'Art crée une jeunesse perpétuelle

De M. Régis Gignoux

Les « jeunes », au sens du mot jeune, sont ceux qui aident, qui combattent. Qu'importent les années pesant sur le corps, les cheveux blancs, la calvitie, le ventre, si le cœur reste vulnérable et l'esprit agressif ! Nous connaissons quelques aînés qui gardent la jeunesse de Siegfried et semblent n'avoir pris un déguisement de vieillard que pour ne plus être confondus avec tant de débutants impubères qui sont de sinistres Gérontes maquillés en Scapins. Donc je réponds à vos trois questions : 1° On est jeune jusqu'à l'âge où l'on fait des concessions, c'est-à-dire du commerce ; 2° C'est l'œuvre seule qui vieillit l'artiste ; 3° La qualité seule nous intéresse.

RÉGIS GIGNOUX.

De M. Paul Hyacinthe-Loyson

On est « jeune » en littérature tant qu'on a du talent et de la sincérité. Après, on a le reste. Mais, voyez un peu ce qui arrive : ce sont les « arrivés » qui passent et les restés « jeunes »... qui restent.

PAUL HYACINTHE-LOYSON.

De M. Jean-Marc Bernard

Rédacteur en chef des « Guêpes »

Certains écrivains demeureront jeunes éternellement (un Mistral, par exemple), comme d'autres nous semblent vieux, vieux, dès leur vingtième année: Abel Bonnard, Maurice Levaillant..., n'en nommons plus, ils sont trop ! C'est donc l'œuvre seule — la qualité de l'œuvre et non sa quantité — qui nous permet de classer un auteur dans la catégorie des jeunes.

En somme, il convient de qualifier de « jeunes » toutes les forces actives de la nation.

JEAN-MARC BERNARD.

De M. Georges Le Cardonnel

On dit volontiers qu'un homme a l'âge de ses artères. Je crois bien que le véritable âge d'un écrivain est celui de ses livres.

Ainsi, la plupart de ceux qui n'avaient jamais approché Jean Moréas le croyaient beaucoup plus jeune qu'il n'était. Ils avaient raison. Bien qu'il eût de beaucoup dépassé la quarantaine quand il écrivit les Stances, *il était un jeune, puisque les meilleurs des jeunes d'aujourd'hui s'efforcent à leur tour dans un art sobre, dépouillé.*

GEORGES LE CARDONNEL.

De M. Xavier Leroux

Compositeur de musique

1° On est un jeune artiste tant qu'on a l'âme jeune. Je connais des vieillards dont les œuvres débordent d'enthousiasme et de juvénilité et des jeunes gens qui sont d'ennuyeux gâteux, de tristes et lamentables désabusés ;

2° L'âge ne vieillit pas l'artiste. Ah ! pourquoi voudriez-vous que ceux qui sont les élus de l'Art soient vieillis, fatigués par la production?... Pour l'artiste, la joie véritable n'est-elle pas le travail ?... Comment cette joie amènerait-elle la décrépitude ?

M. XAVIER LEROUX
(Phot. Femina.)

3° La quantité et la qualité, en art, ne se peuvent comparer. Certains, en écrivant peu, ont fait plus que d'autres en entassant inutilités sur inutilités.

XAVIER LEROUX.

De M. Emile Sicard

Directeur du « Feu »

Les véritables jeunes sont ceux dont les œuvres sont d'aujourd'hui et de demain, — mais jamais d'hier.

EMILE SICARD.

De M. Louis Vauxcelles

Critique d'art

On est « jeune artiste » tant qu'on demeure artiste, *c'est-à-dire aussi longtemps qu'on reste sensible, ému et sincère devant la nature.*

Dès le moment qu'on se laisse gangrener par le succès, qu'on ne travaille plus pour soi, d'abord, qu'on sombre dans la routine mercantile, on est « vieil artiste », c'est-à-dire qu'on n'est plus artiste du tout. En art, comme à la guerre, il n'y a pas d'âge pour les braves.

La jeunesse en art n'est pas affaire d'années. C'est un état de l'esprit. Il y a des gens qui viennent au monde vieux, d'autres restent jeunes toute leur vie.

LOUIS VAUXCELLES.

De M. Romain Rolland

J'appelle « jeune » l'esprit qui peut incessamment se renouveler et continue de boire aux sources vives de l'être. Gœthe était jeune à quatre-vingts ans.

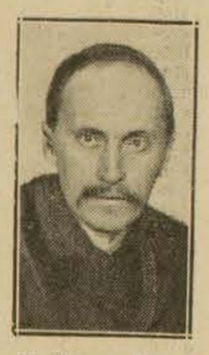

M. ROMAIN ROLLAND
(Centr.-Excelsior-Phot.)

J'appelle « vieux » celui qui s'est figé dans une forme de vie et de pensée. De ces artistes pétrifiés, la liste n'est que trop longue, même parmi les jeunes gens. Ce ne sont pas les moins « honorés ».

L'histoire de l'art, comme de toute la civilisation, est une lutte constante entre les deux éléments : la vie nouvelle et la paralysie du passé. Daphné qui se débat contre l'écorce du laurier.

ROMAIN ROLLAND.

De M. Raoul Laparra

Compositeur de musique

Un artiste est un jeune aussi longtemps que sa production demeure « vivante ».

Le père Bach est mort « jeune ». Rodin est « jeune ».

Telle est, à mon sens, la seule classification dont l'art se préoccupe.

RAOUL LAPARRA.

De M. Lorenzi de Bradi

Rédacteur en chef du « Chroniqueur de Paris »

Les hommes de lettres sont aussi discrets sur leur âge que les jolies femmes. J'en connais qui, depuis dix ans, ont trente ans. L'un d'eux, parce qu'il y avait découvert quelques poils blancs, a sacrifié sa moustache. Ce sont esprits bien futiles.

L'homme de lettres reste jeune tant que son talent ne faiblit pas. Bon nombre ne possèdent tous leurs moyens que tardivement.

LORENZI DE BRADI.

De M. Deodat de Séverac

Compositeur de musique

A mon avis, la personnalité ou l'âge d'un auteur n'ont aucun intérêt. Seule son œuvre est ou n'est pas.

Il y a un opéra du grand Verdi (du grand Verdi, parfaitement) qui a toujours fait mon admiration par sa verve et sa juvénilité : c'est Falstaff ; *or, Verdi était un vieillard lorsqu'il écrivit cette étonnante musique. Plusieurs opéras de sa prime jeunesse me semblent au contraire l'ouvrage d'un homme vieux.*

M. DEODAT DE SÉVERAC
(Phot. Femina.)

Quant à la « jeune école musicale française », je vous avoue que, jusqu'à nouvel ordre, je ne sais pas très bien où elle se trouve...

« La jeune école française » ? Mais c'est Rameau, c'est Couperin et Lulli lui-même. Depuis eux nous avons fait l'école buissonnière presque tous. D'aucuns prétendent que nous avons fait des progrès ! Je regrette de ne pas être de leur avis. D'ailleurs, l'art ne peut pas progresser. Il y a des manières différentes de s'exprimer en musique parce qu'on se sert d'instruments nouveaux, voilà tout...

De nos jours, si vous voulez que je vous dise toute ma pensée, il me semble que le plus « jeune » de nos compositeurs « français » soit M. Gabriel Fauré, parce que son œuvre se rallie à notre grande tradition.

DEODAT DE SÉVERAC.

(*A suivre.*)

RIMES DU JOUR

Adieux à l'omnibus

Vieil omnibus, ton long martyre
Finit à ton dernier cahot!
Nous n'entendrons plus jamais dire :
— « Encore une place là-haut? »

Dommage! Grisette et poète
De ta triste fin sont marris.
Ta pittoresque silhouette
Manquera toujours à Paris.

Pauvre omnibus un peu vulgaire
Et qui pourtant fus anobli
Par notre grand Daumier naguère,
Aujourd'hui, par Raffaélli,

Tu respectais la vieille dame,
Evitais d'écraser l'enfant.
Tu n'étais pas tout feu tout flamme
Comme l'autobus triomphant!

Et vous, chevaux, paisibles bêtes
Qui saviez par cœur le quartier,
Aux arrêts, rapprochant vos têtes
Vous causiez tous trois du fruitier!

Omnibus, sage véhicule,
Pour les rêveurs impénitents
L'homme qui court est ridicule...
Et je regrette l'heureux temps

Où, flâneur d'humeur joviale,
Badaud amusé pour trois sols,
Du haut de ton impériale
Je plongeais dans les entresols!

Xavier Roux.

Voir les numéros d'*Excelsior* des 25, 26, 27 et 28 août.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France